

MUTATIONS INTERACADEMIQUES DU SECOND DEGRÉ

*Nous vous accompagnons jusqu'à l'installation
dans votre nouveau poste*

NOVEMBRE
DÉCEMBRE
2019

1

Informations et conseils pour participer aux mutations interacadémiques :

- sur notre site Sgen+¹
- et grâce à notre réseau militant en participant aux rencontres ou réunions syndicales du Sgen-CFDT.

JANVIER

2

Les militant·e·s et élu·e·s de votre académie suivent votre fiche et vous aident à contester éventuellement votre barème.

FÉVRIER
MARS

3

Vous êtes informé·e de votre nouvelle académie par SMS ou via I-Prof.
Les militant·e·s et élu·e·s Sgen-CFDT vous accompagnent pour un éventuel recours.

MARS
AVRIL

4

Informations et conseils pour participer aux mutations intra-académiques.
Les militant·e·s et élu·e·s suivent votre fiche et **vous aident** à mieux connaître votre nouvelle académie.

MAI

5

Le rectorat vous fait connaître votre barème. Militant·e·s et élu·e·s Sgen-CFDT vous accompagnent pour une éventuelle contestation.

JUIN

6

Vous recevez votre nouvelle affectation par SMS ou via I-Prof. Le Sgen-CFDT peut vous aider à former un recours.

JUILLET
AOUT

7

Si vous êtes affecté·e sur zone de remplacement, **les militant·e·s du Sgen-CFDT** continuent de suivre votre dossier et de vous conseiller sur votre stratégie.

SEPTEMBRE
2020

8

Les équipes locales du Sgen-CFDT vous accueillent dans votre établissement, dans votre département ou dans votre académie.

Vous participez au mouvement interacadémique ?

Tous les ans, le Sgen-CFDT et ses militant·e·s assistent des **milliers de personnes** pour leur mutation.



Nous sommes là pour vous !

Les femmes et les hommes du Sgen-CFDT ont très certainement déjà rencontré une **situation semblable à la vôtre**.

Grâce à leur expérience, ils pourront vous **écouter**, vous **comprendre**, et surtout, vous aider à faciliter votre mutation. N'hésitez pas à contacter gratuitement le Sgen-CFDT de votre académie : <http://urlz.fr/4g2b>

Le Sgen-CFDT, c'est aussi Sgen+, un outil de suivi de carrière gratuit qui vous permet de :

- prendre contact avec les élu·es
- préparer et suivre votre mutation

<http://urlz.fr/4g1j>

sgen +

Nos coordonnées locales

LE CALCUL DE VOTRE BARÈME

ANCIENNETÉ

Ancienneté dans le poste actuel au 31/08/20 (titulaire ou titularisé en cours d'année suite à prolongation de stage) : 20 points par an	20 x....
Majoration de 50 points par tranche de 4 ans d'ancienneté dans le poste	50 x....
Échelon acquis au 31/08/19 (promotion) ou au 01/09/19 (classement initial ou reclassement) : 7 points par échelon sauf 1 ^{er} et 2 ^e : 14 points	7 x....
Hors classe : Certifiés : 56 points ; agrégés : 63 points ; classe exceptionnelle : 77 points ; dernier échelon : 98 points forfaitaires cumulables avec les points d'échelon (2 ans dans le 4 ^e pour les agrégés)	
Ex-titulaire non reclassé : 7 points par échelon dans l'ancien corps	7 x....

AFFECTATIONS ET FONCTIONS SPÉCIFIQUES

Affectation en lycée classé APV : de 60 à 400 points selon ta situation (classement de l'établissement et temps passé dans cet établissement).	
Affectation en Rep, Rep+, politique ville pendant 5 ans et plus : de 200 à 400 points selon ta situation (classement de l'établissement et temps passé dans cet établissement).	

SITUATIONS INDIVIDUELLES

Stagiaires (les bonifications 1, 2 et 3 ne sont pas cumulables)

1. Pour ceux de l'année et pour les ex-stagiaires des deux dernières années qui ne les ont pas utilisés : 10 points utilisables une seule fois sur le vœu 1	
2. Pour les ex-titulaires (non-enseignants) : 1000 points sur l'académie antérieure	
3. Pour les ex-contractuels (enseignants, CPE, psy-EN) ou Mi-SE ou aides-éducateurs : 150 points (sous condition de durée de service), 165 (si reclassement au 4 ^e échelon) ou 180 (si reclassement à partir du 5 ^e échelon)	

Pour tous les stagiaires, sur le vœu correspondant à l'académie de stage : 0,1 point

Situation médicale grave d'un enfant ou situation de handicap de l'agent ou de son conjoint : 1 000 points (au vu du dossier)

RQTH : 100 points sur tous les vœux (sauf sur celui éventuellement bonifié à 1000)

Sportif de haut niveau : 50 points par année d'ATP (maximum 200 points) 50 x....

Vœux géographiques particuliers

Vœu unique Corse : 600 points en 1^{re} demande (stagiaires en Corse uniquement), 800 points si 2^e demande, 1 000 points pour 3^e demande consécutive.

Stagiaire ex-contractuel en Corse (sous condition de durée de service) :
1400 points sur vœu unique Corse

Vœu DOM ou Mayotte : 1 000 points sur l'académie en 1^{re} position (sur justification CIMM)

Vœu académique préférentiel (exprimé en 1^{er} vœu) : 20 points par an à partir de la 2^e demande (plafonné à 100 points ou conservés si supérieur à 100 avant 2016) 20 x...

SITUATION FAMILIALE

Rapprochement de conjoints sur académie du conjoint et académies limitrophes (le 1^{er} vœu doit être l'académie de résidence professionnelle ou privée du conjoint) : 150,2 points

Rapprochement d'ex-conjoints disposant de l'autorité parentale conjointe (APC) sur l'académie de résidence professionnelle formulée en premier vœu de l'ex-conjoint et sur les académies limitrophes : 250,2 pour un enfant et 100 points par enfant à partir du 2^e

Résidences professionnelles dans une académie limitrophe, mais dans deux départements non limitrophes : + 50 points

Résidences professionnelles dans deux académies non limitrophes : + 100 points

Années de séparation : entre 95 et 600 points en fonction de la situation

Enfant à charge (moins de 18 ans au 01/09/2020) : 100 points par enfant pour le rapprochement de conjoint et 100 points par enfant à partir du 2^e pour APC 100 x...

Agent élevant seul un ou plusieurs enfants ou rapprochement de la résidence de l'enfant de moins de 18 ans au 01/09/2020 : 150 points forfaitaires (sur 1^{er} vœu et académies limitrophes)

Mutation simultanée de conjoints (2 titulaires ou 2 stagiaires) sur académie choisie et académies limitrophes : 80 points

TOTAL (attention, celui-ci peut différer selon les vœux)